

PIERRE MOSCOVICI MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

BENOIT HAMON MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 29 novembre 2013

N° 953

Pierre MOSCOVICI et Benoît HAMON engagent la réforme de l'assurance emprunteur

Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Economie et des Finances, et Benoît HAMON, ministre délégué chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation, engagent la réforme de l'assurance emprunteur.

La loi Lagarde de 2010 a instauré la possibilité pour l'emprunteur de choisir librement l'assurance de son prêt immobilier, notamment en s'adressant à un assureur autre que celui de la banque prêteuse. Toutefois, 3 ans après, ces dispositions n'ont pas produit l'effet escompté. Le marché de l'assurance emprunteur reste marqué par une concurrence insuffisante et les tarifs se maintiennent à un niveau élevé.

Fort de ce constat, Pierre MOSCOVICI avait indiqué, lors des débats sur le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires qu'une analyse approfondie des modalités de réforme de l'assurance emprunteur serait conduite d'ici la fin de cette année. Benoît HAMON avait précisé lors des débats sur le projet de loi consommation que cette étude était conduite en vue d'une proposition de réforme qui pourrait trouver sa traduction dans le texte à l'occasion de son examen en deuxième lecture.

Pierre MOSCOVICI et Benoît HAMON ont reçu de l'Inspection générale des finances, le rapport qui analyse la situation sur le marché de l'assurance emprunteur et formule des propositions en faveur d'une plus grande liberté de choix de l'assuré. Le rapport analyse en particulier, comme l'avait souhaité les deux ministres, l'impact d'une réforme sur l'offre existante en matière de garantie et de tarifs et les risques d'une éventuelle segmentation accrue des produits au détriment de certaines catégories d'emprunteurs les plus fragiles.

Pierre MOSCOVICI et Benoît HAMON saluent la très grande qualité du rapport réalisé dans des délais contraints. Ils indiquent également qu'ils vont s'appuyer sur ses propositions pour engager la réforme attendue lors de l'examen en deuxième lecture du projet de loi relatif à la consommation. Cette réforme complètera utilement les mesures déjà prises dans la loi de séparation et de régulation des activités bancaires pour favoriser la bonne information des emprunteurs et la concurrence sur ce marché et notamment la création d'un taux annuel effectif de l'assurance permettant de comparer le coût de celle-ci avec le coût du crédit, la remise systématique d'une fiche d'information standardisée présentant l'offre d'assurance, l'interdiction des frais pour examen des offres alternatives et un meilleur encadrement de la procédure pour

permettre aux emprunteurs de choisir plus facilement une assurance autre que celle proposée par la banque.

Le rapport est disponible sur le site de l'Inspection générale des finances : http://www.igf.finances.gouv.fr

Contacts presse :

Cabinet de Pierre MOSCOVICI: 01.53.18.40.82 Cabinet de Benoit HAMON: 01.53.18.41.04

